



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation des infirmiers et des paramédicaux

Suite aux multiples actions des étudiants et professionnels, infirmiers et paramédicaux, initiées depuis l'automne 2006 sur :

- Reconnaissance à bac +3
- Intégration des études dans un cursus universitaire
- Salaires
- Conditions de travail et d'études

le Ministère engagerait une réelle concertation sur les cursus de formation des professions paramédicales.

Dans le cadre des réunions bilatérales, organisées par le cabinet du Ministre sur l'**actualité LMD et parcours de formation**, la Fédération CGT et son Union Fédérale des Médecins Ingénieurs Cadres et Techniciens ont été reçues le 14 juin 2007 à 18H.

Les représentants du cabinet ministériel ont confirmé que la « réforme était à l'agenda du gouvernement ». Avant le 15 juillet serait organisée une réunion plénière avec les représentants des organisations syndicales, des étudiants et des associations professionnelles pour définir le calendrier et la méthodologie, en perspective de négociations sur la reconnaissance des qualifications, les conséquences organisationnelles (statut des personnels, fonctionnement des instituts de formation, lien avec l'Université...) et conséquences financières.

Lors de cette rencontre, la CGT a regretté que les conditions n'aient pas été créées par le Ministère pour que la CGT participe à la délégation infirmière reçue l'après-midi même.

Puis nous avons confirmé notre volonté de voir aboutir **le dossier « reconnaissance de qualification à BAC+3 » en terme de salaire mais aussi en terme de parcours de formation.**

Tout en exprimant des réserves sur le système LMD et le processus de Bologne, nous soutenons l'idée d'intégration des formations paramédicales dans un « cursus universitaire » à condition que soit garanti le cadrage national des diplômes de ces professions réglementées. Cela permettrait le développement de la recherche en soins, participerait au concept de formation tout au long de la vie, développant ainsi les possibilités de passerelles en lien avec la loi sur la Validation des Acquis et de l'Expérience.

.../...

Nous avons évoqué les problématiques des conditions de travail, des conditions d'études, des conditions d'encadrement et de tutorat, de la promotion professionnelle en lien avec les difficultés financières des établissements. Nous avons insisté sur la nécessité de cohérence entre reconnaissance des qualifications et évolution du contenu professionnel, faisant référence au groupe de travail « évolution prospective des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière » notamment pour les métiers d'infirmier et d'aide-soignant. Nous avons exprimé à nouveau notre opposition à la mise en place des ordres professionnels.

Nous avons réaffirmé notre volonté d'oeuvrer au rassemblement, dans l'intérêt des professionnels et de la réponse aux besoins de santé de la population.

Fait à Montreuil, le 15 juin 2007